REPUBLIQUE – GABONAISE
Union – Travail – Justice

ALLOCUTION DE
SON EXCELLENCE ALI BONGO ONDIMBA,
PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DE L'ÉTAT

22ème Conférence des Parties à la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique

---

Marrakech, le 15 novembre 2016

Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etat et de Gouvernement,

Monsieur le Secrétaire Général de l'Organisation des Nations-Unies,

Madame le Secrétaire Exécutif de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques,

Mesdames et Messieurs,

Juillet 2016 a été le mois le plus chaud jamais enregistré.

En même temps, dans l'histoire des instruments onusiens, peu d'accords ont connu l'engagement et la célérité qui caractérisent l'Accord de Paris, entré en vigueur seulement 1 an après son adoption, alors que le Protocole de Kyoto a dû attendre 7 ans.

Une telle détermination marque une réelle prise de conscience des enjeux climatiques. En ratifiant l'Accord de Paris, mon pays a rempli sa part du contrat dans le strict respect de nos normes constitutionnelles, en dépit d'un contexte national peu favorable. Car, en cette matière, comme en d'autres, notre action est toujours guidée par deux principes : **la souveraineté et la primauté du droit**.

C'est donc au nom du peuple gabonais, que je réitère l'engagement inconditionnel du Gabon à lutter contre le changement climatique et à promouvoir le développement durable.

Mesdames et Messieurs,

Le Gabon s'est engagé à réduire de 50% ses émissions de gaz à effet de serre, conformément à notre Contribution Prévue Déterminée au niveau National.

Nous avons prévu d'y parvenir tout en **recherchant l'équilibre entre la légitime aspiration de notre peuple à l'amélioration de ses conditions de vie, à la lutte contre la pauvreté et la nécessité de préserver l'environnement en conformité** avec ce proverbe indien qui nous rappelle que : ***"la terre n'est pas un don de nos parents, ce sont nos enfants qui nous la prêtent***."

Pour ce faire, le Gabon ne ménagera aucun effort pour réaliser sa transition énergétique.

De la même façon, nous poursuivrons la diminution de la pression exercée sur notre forêt, en appliquant strictement notre code forestier, et en réduisant la superficie exploitée de 16 à 11 millions d'hectares.

La forêt gabonaise, qui représente notre première source d'émission de gaz à effet de serre, constitue aussi notre plus important puits de carbone. Nous nous engageons à la conserver au mieux, tout en œuvrant à assurer la sécurité alimentaire de notre peuple.

Pour y parvenir, le Gabon a adopté un Plan National d'Affectation des Terres qui garantira une utilisation rationnelle de notre forêt. La surveillance de ce Plan se fera grâce à notre station de réception d'images satellitaires, qui couvre toute la forêt tropicale d'Afrique, et que nous mettons à la disposition des Etats qui le souhaitent.

Mesdames et Messieurs,

Le Gabon est un pays côtier, vulnérable au changement climatique. Nous devons nous adapter. **Mais cette adaptation ne saurait être l'affaire des seuls Etats impactés**. D'où la nécessité du respect des engagements pris par les uns et les autres dans le cadre de l'Accord de Paris.

Voilà pourquoi cette vingt-deuxième Conférence des Parties devrait être résolument placée sous **le signe de l'action, afin de préciser et compléter ce qui doit l'être, pour passer des principes aux actes.** A cet effet, je me réjouis de la création du Comité de Paris, qui sera chargé de mettre en œuvre de l'Accord de Paris.

Le Gabon en appelle donc à la sagesse des Parties afin que soit **conservé l'esprit inclusif qui a permis l'adoption de cet Accord historique**.

Nul ne doit être laissé sur le bord du chemin.

C'est sur cet espoir que je voudrai clore mon propos, tout en adressant à Sa Majesté le Roi et au peuple frère du Maroc ma gratitude pour l'accueil qui nous a été réservé et mes plus chaleureuses félicitations pour la qualité de l'organisation.

Je vous remercie.